



N° 2024-28

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

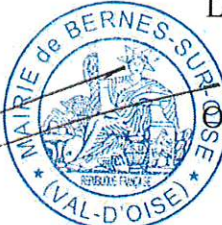
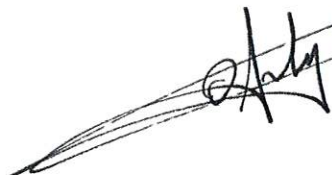
DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention pour Dorothee OULIE, relative à la formation d'élue « Savoir aborder les situations conflictuelles-Pratiques de la communication non violente » du 7 novembre 2024, avec l'Union des Maires du Val d'Oise-38 rue de la Coutellerie-95300 PONTOISE, pour un montant de 245 €.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 4/11/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication : 14 novembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.